

# Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain



## Communauté de communes de l'Ernée

**Emma LOREE**

Cheffe de projet Petites Villes de Demain  
Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial  
Parc d'activités de la Querminais  
53 500 ERNEE  
07 48 88 54 25  
[e.loree@lernee.fr](mailto:e.loree@lernee.fr)

### **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain sur le centre-ville d'Ernée. L'objectif est de lutter contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique et la vacance.

### **TYPE D'AIDE**

Aides aux travaux et financement de l'ingénierie

### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE :**

A l'échelle de l'EPCI (sur les 15 communes)  
Volet Renouvellement Urbain sur la Ville d'Ernée

### **TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :**

Propriétaires bailleurs avec un conventionnement ANAH  
Propriétaires occupants éligibles selon les conditions de ressources

### **CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :**

Réalisation de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique du logement, de lutte contre l'habitat dégradé, adaptation à l'autonomie.  
Location avec un conventionnement ANAH pour bénéficier d'une prise en charge d'une partie des travaux

### **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :**

Voir tableau annexe

### **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :**

ANAH  
Banque des Territoires (dans le cadre de la labellisation Petites Villes de Demain)

### **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :**

Financement de l'étude pré-opérationnelle à hauteur de 70 756 € TTC

Financement prévisionnel de l'opération en 2024 (aides aux travaux et ingénierie) : 125 765 € puis annualiser à 340 948 €

## OBSERVATIONS / PERSPECTIVES :

### ANNEXE

Catégorie de travaux	Périmètres	Public éligible	Taux de subvention/ forfait	Plafond de subvention accordée	Montant de la contribution communale
<b>Travaux lourds très dégradés</b> - <b>Propriétaires occupants</b>	OPAH de droit commun	Propriétaires occupants très modestes et très modestes (Classification ANAH)	15% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	7 500€	Dont 2 500€ par la commune concernée
	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires occupants modestes et très modestes (Classification ANAH)	20% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	10 000 €	Dont 5 000 € par la Ville d'Ernée
<b>Travaux sur les logements dits moyennement dégradés</b> - <b>Propriétaires bailleurs LOC1 ou LOC2</b>	OPAH de droit commun	Propriétaires bailleurs	10% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	7 500 €	Dont 2 500€ par la commune concernée
	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs	20% du montant HT du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	10 000 €	Dont 5 000€ par la Ville d'Ernée
<b>Travaux lourds sur logements très dégradés LOC 2</b> - <b>Propriétaires bailleurs</b>	OPAH de droit commun	Propriétaires bailleurs	20% du montant HT du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	16 000 €	Dont 4 000€ par la commune concernée
	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs	25% du montant HT du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH	20 000 €	Dont 8 000€ par la Ville d'Ernée
<b>Prime de changement d'usage</b> - <b>Propriétaires bailleurs</b>	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs	Forfait	3 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée
<b>Prime de rénovation de façade</b> - <b>PB / PO</b>	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs et propriétaires occupants	50% du montant HT des travaux	10 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée
<b>Prime de sortie de vacance</b> - <b>PB / PO</b>	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs et propriétaires occupants	Forfait	2 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée
<b>Prime à la reconfiguration de l'offre</b> - <b>PB / PO</b>	OPAH-RU centre-ville d'Ernée	Propriétaires bailleurs et propriétaires occupants	Forfait	5 000 €	Uniquement financé par la Ville d'Ernée

